CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026 À 19H00
PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à 19 h00, salle de la mairie, le Conseil Municipal de la commune de Mesnard-la-Barotière, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Landry RONDEAU, à la suite de la convocation adressée le 1er juin 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présent : 17 Votant : 19

Étaient présents	*RONDEAU Landry, PLUCHON Pierre, MORISSET Mary, MOREAU Lionel, SOULARD Olivier, BEIGNON Alexandre, BADREAU Medhi, DEVILLER Nathalie, GUIGNARD Stéphanie, GUILLET-HAROUDJ Nelly, PINEAU Audrey, Pineau Jérôme, TERRIEN Willy, JULIEN Fabrice, BLOUIN Emilie, JOBERT Elise, VITALI Pierre*
Absents excusés :	*BEAUNE Alexandra, BIZON-LIARD Virginie*
Pouvoirs :	*BEAUNÉ Alexandra à RONDEAU Landry, BIZON-LIARD Virginie à JULIEN Fabrice*
Secrétaire de séance :	*BEIGNON Alexandre*

1 - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS, ÉLUS SÉNATEURS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2026

Monsieur le Maire explique au conseil que les sénateurs examinent les projets de loi que le Gouvernement leur soumet. Ils peuvent également déposer et examiner des propositions de loi.

Les sénateurs contrôlent aussi l'action du Gouvernement et vérifient que les lois votées sont bien appliquées. Ils peuvent créer des instances temporaires (mission d'information, commission d'enquête…) pour étudier un sujet particulier de manière approfondie et proposer des réformes.

Le Sénat est le garant de la stabilité des institutions. À la différence de l'Assemblée Nationale, il ne peut être dissous. De plus, le Président du Sénat assure l'intérim en cas de vacance ou d'empêchement de la Présidence de la République.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à l'élection de 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants appelés à représenter la commune au sein du collège électoral sénatorial pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

Monsieur le maire propose la liste suivante :

Nom de la liste : ENSEMBLE POUR MESNARD

CANDIDATS :

1 - RONDEAU Landry (titulaire)
2 - BEAUNE Alexandra (titulaire)
3 - Pierre PLUCHON (titulaire)
4 – Mary MORISSET (titulaire)
5 – Pierre VITALI (titulaire)
6 – Stéphanie GUIGNARD (suppléante)
7 – Olivier SOULARD (suppléant)
8 – Elise JOBERT (suppléante)

La liste présentée par Monsieur le Maire a été élue à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30 minutes.

MESNARD LA BAROTIERE, le 5 juin 2026

Le Secrétaire de séance,
Alexandre BEIGNON

Le Maire,
Landry RONDEAU



